

# Check-lists – Connaissances professionnelles

Intermédiation en crédit hypothécaire.....	2
Listes .....	2
Check-lists .....	3
Intermédiation en crédit à la consommation .....	13
Listes .....	13
Check-lists .....	14
Intermédiation en services bancaires et d’investissement .....	24
Listes .....	24
Check-lists .....	25
Distribution d’assurances ou de réassurances .....	36
Listes .....	36
Check-lists .....	38

Ces check-lists sont conçues pour vous aider dans la préparation de votre dossier. Vous ne devez pas les soumettre à la FSMA. Lisez d’abord la ‘Marche à suivre - Connaissances professionnelles’. Complétez ensuite la check-list pour chacune des personnes responsables et pour les personnes en contact avec le public de votre entreprise. Attention, les check-lists diffèrent en fonction de la forme juridique et du statut demandé, puisque les exigences sont différentes. Utilisez uniquement la/les check-list(s) qui s’appliquent à votre cas.



## Intermédiation en crédit hypothécaire

**Listes**

Dressez une liste des personnes responsables au sein de votre entreprise et cochez le rôle assumé par celles-ci. Complétez ensuite, pour chacune de ces personnes, la check-list qui se rapporte à ce rôle.

Nom	Prénom	Personne physique (intermédiaire)	Responsable de la distribution	Dirigeant effectif <sup>1</sup>	Administrateur <sup>2</sup>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Ne s'applique qu'aux personnes morales.

<sup>2</sup> Ne s'applique qu'aux personnes morales.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	






## Check-lists

### *Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire – courtiers*

#### **Courtier en crédit hypothécaire même (=personne physique)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit hypothécaire
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 12 mois

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Responsable de la distribution auprès d'un courtier en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

: Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit hypothécaire
<input type="checkbox"/> dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup> <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 12 mois


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat.	



**Dirigeant effectif ou administrateur auprès d'un courtier en crédit hypothécaire (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Agent lié en crédit hypothécaire même (= personne physique)**


Check-list – Connaissances professionnelles





*Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire – agents liés*

**Agent lié en crédit hypothécaire même (=personne physique)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit hypothécaire
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 6 mois


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Responsable de la distribution auprès d'un agent lié en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit hypothécaire
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 6 mois


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Dirigeant effectif ou administrateur auprès d'un agent lié en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Sous-agent en crédit hypothécaire même (= personne physique)**


Check-list – Connaissances professionnelles





*Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire – sous-agents*

**Sous-agent en crédit hypothécaire même (= personne physique)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Responsable de la distribution auprès d'un sous-agent en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>°</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017


<sup>°</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Dirigeant effectif ou administrateur auprès d'un sous-agent en crédit hypothécaire

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



*Check-list connaissances professionnelles en crédit hypothécaire - personnes en contact avec le public*

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

**Examen**

- fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit hypothécaire agréé par la FSMA
- a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017 (seulement pour le rôle de PCP)



## Intermédiation en crédit à la consommation

**Listes**

Dressez une liste des personnes responsables au sein de votre entreprise et cochez le rôle assumé par celles-ci. Complétez ensuite, pour chacune de ces personnes, la check-list qui se rapporte à ce rôle.

Nom	Prénom	Personne physique (intermédiaire)	Responsable de la distribution	Dirigeant effectif <sup>3</sup>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>3</sup> Ne s'applique qu'aux personnes morales. Pour les agents à titre accessoire, le dirigeant effectif ne doit pas répondre aux exigences de connaissances professionnelles.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

## Courtier en crédit à la consommation même (= personne physique)

Check-list – Connaissances professionnelles






### Check-lists

#### Check-list connaissances professionnelles en crédit à la consommation - courtiers

##### Courtier en crédit à la consommation même (= personne physique)

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit à la consommation
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>°</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 12 mois


<sup>°</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Responsable de la distribution auprès d'un courtier en crédit à la consommation**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit à la consommation
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>°</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 12 mois


<sup>°</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Dirigeant effectif auprès d'un courtier en crédit à la consommation (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	


**Agent lié en crédit à la consommation même (= personne physique)**





*Check-list connaissances professionnelles en crédit à la consommation – agents liés*

**Agent lié en crédit à la consommation même (= personne physique)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit à la consommation
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 6 mois


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Responsable de la distribution auprès d'un agent lié en crédit à la consommation (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit à la consommation
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>°</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 6 mois


<sup>°</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Dirigeant effectif auprès d'un agent lié en crédit à la consommation (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.


Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	





*Check-list connaissances professionnelles en crédit à la consommation – Responsable de la distribution auprès d'un agent à titre accessoire*

**Type 1: L'utilisation des crédits offerts est limitée aux biens et services que l'agent vend lui-même**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un <b>examen de base</b> en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017


<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Type 2: L'utilisation des crédits offerts n'est pas limitée aux biens et services que l'agent vend lui-même**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans chacune des colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Examen	Expérience en crédit à la consommation
<input type="checkbox"/>  dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour le diplôme 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/>  fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA  <input type="checkbox"/> a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année ou certificat équivalent.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### *Check-list connaissances professionnelles en crédit à la consommation - personnes en contact avec le public*

#### **PCP auprès d'un courtier, un agent lié ou un agent à titre accessoire Type 2°**

Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

#### **Examen**

- fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un examen en crédit à la consommation agréé par la FSMA (preuve de réussite à tenir à la disposition de la FSMA)
- a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017 (seulement pour le rôle de PCP)

---

° L'utilisation des crédits offerts n'est pas limitée aux biens et services que l'agent vend lui-même.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### PCP auprès d'un agent à type accessoire Type 1 °

Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

#### Examen

- fournit la preuve de sa réussite après le 1/11/2015 d'un **examen de base** en crédit à la consommation agréé par la FSMA (preuve de réussite à tenir à la disposition de la FSMA)
- a bénéficié des mesures du régime transitoire pour l'examen 1/11/2015 – 30/04/2017 (seulement pour le rôle de PCP)

° L'utilisation des crédits offerts est limitée aux biens et services que l'agent vend lui-même.



## Intermédiation en services bancaires et d'investissement

### Listes

#### *Liste des personnes responsables – intermédiation en services bancaires et d'investissement*

Dressez une liste des personnes responsables au sein de votre entreprise et cochez le rôle assumé par celles-ci. Complétez ensuite, pour chacune de ces personnes, la check-list qui se rapporte à ce rôle.

Nom	Prénom	Personne physique (intermédiaire)	Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement <sup>4</sup>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

<sup>4</sup> Ne s'applique qu'aux personnes morales.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	




## Check-lists









### Check-list connaissances professionnelles en services bancaires et d'investissement – courtiers

#### Courtier en services bancaires et d'investissement - personne physique

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques en services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 1 crédit pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 24 mois
<input type="checkbox"/>  Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup> <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7 <sup>ème</sup> année, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup>	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/>  Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois

<sup>0</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



Diplôme	Connaissances techniques en services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Autre certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<p><b>Cochez une des options au point 1 ou au point 2</b></p> <p><b>1.  Connaissances en gestion d'entreprises, prouvées par une (des) attestation(s)</b></p> <input type="checkbox"/> certifiant que la personne a passé avec succès, avant le 31/12/2014, un test portant sur un cours en gestion d'entreprises agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> de connaissances en gestion d'entreprises, délivrée par un Jury de l'enseignement secondaire (jusqu'au 01/09/2013) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par le Jury central des Communautés ou du SPF Economie <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par l'IFAPME (Wallonie) ou Syntra (Flandres et Bruxelles) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, obtenue dans le cadre de l'Enseignement de Promotion sociale (EPFC) ou Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) <input type="checkbox"/> de réussite d'un cycle accéléré de min. 128 heures de cours en gestion d'entreprises, réparties sur min. 3 mois <input type="checkbox"/> de réussite de la première année de formation de chef d'entreprise, obtenue avant le 30/9/2000 <input type="checkbox"/> distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises <sup>x</sup> . <p><b>2. Connaissances en gestion d'entreprises, obtenues par une expérience de</b></p> <input type="checkbox"/> 3 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre principal <input type="checkbox"/> 5 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre complémentaire <input type="checkbox"/> 5 ans comme employé dans une fonction dirigeante <input type="checkbox"/> 5 ans comme aidant indépendant	<input type="checkbox"/> 12 mois

<sup>o</sup> Par exemple un certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7<sup>ème</sup> année, obtenu après le 30/9/2000, ou encore un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel avec 7<sup>ème</sup> année d'une autre section que les sections Commerce, Comptabilité ou Vente.

<sup>x</sup> Avant le 30/9/2000, les personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, mais un certificat d'étude ou un certificat de qualification de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année, pouvaient obtenir cette attestation.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un courtier en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un courtier en services bancaires et d'investissement (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.



: Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d' « **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques en services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 1 crédit pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 24 mois
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup> <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7 <sup>ème</sup> année, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois

<sup>0</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un courtier en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



Diplôme	Connaissances techniques en services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Autre certificat d'enseignement secondaire <b>supérieur</b> <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<p><b>Cochez une des options au point 1 ou au point 2</b></p> <p><b>1.  Connaissances en gestion d'entreprises, prouvées par une (des) attestation(s)</b></p> <input type="checkbox"/> certifiant que la personne a passé avec succès, avant le 31/12/2014, un test portant sur un cours en gestion d'entreprises agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> de connaissances en gestion d'entreprises, délivrée par un Jury de l'enseignement secondaire (jusqu'au 01/09/2013) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par le Jury central des Communautés ou du SPF Economie <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par l'IFAPME (Wallonie) ou Syntra (Flandres et Bruxelles) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, obtenue dans le cadre de l'Enseignement de Promotion sociale (EPFC) ou Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) <input type="checkbox"/> de réussite d'un cycle accéléré de min. 128 heures de cours en gestion d'entreprises, réparties sur min. 3 mois <input type="checkbox"/> de réussite de la première année de formation de chef d'entreprise, obtenue avant le 30/9/2000 <input type="checkbox"/> distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises <sup>x</sup> . <p><b>2. Connaissances en gestion d'entreprises, obtenues par une expérience de</b></p> <input type="checkbox"/> 3 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre principal <input type="checkbox"/> 5 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre complémentaire <input type="checkbox"/> 5 ans comme employé dans une fonction dirigeante <input type="checkbox"/> 5 ans comme aidant indépendant	<input type="checkbox"/> 12 mois

<sup>o</sup> Par exemple un certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7<sup>ème</sup> année, obtenu après le 30/9/2000, ou encore un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel avec 7<sup>ème</sup> année d'une autre section que les sections Commerce, Comptabilité ou Vente.

<sup>x</sup> Avant le 30/9/2000, les personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, mais un certificat d'étude ou un certificat de qualification de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année, pouvaient obtenir cette attestation.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



*Check-list connaissances professionnelles en services bancaires et d'investissement – agents*

**Agent en services bancaires et d'investissement même (= personne physique)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne Diplôme et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.



: Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« attestation(s) approuvée(s) » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 1 crédit pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup> <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7 <sup>ème</sup> année, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>0</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Autre certificat d'enseignement secondaire <b>supérieur</b> <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<p><b>Cochez une des options au point 1 ou au point 2</b></p> <p><b>1.  Connaissances en gestion d'entreprises, prouvées par une (des) attestation(s)</b></p> <input type="checkbox"/> certifiant que la personne a passé avec succès, avant le 31/12/2014, un test portant sur un cours en gestion d'entreprises agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> de connaissances en gestion d'entreprises, délivrée par un Jury de l'enseignement secondaire (jusqu'au 01/09/2013) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par le Jury central des Communautés ou du SPF Economie <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par l'IFAPME (Wallonie) ou Syntra (Flandres et Bruxelles) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, obtenue dans le cadre de l'Enseignement de Promotion sociale (EPFC) ou Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) <input type="checkbox"/> de réussite d'un cycle accéléré de min. 128 heures de cours en gestion d'entreprises, réparties sur min. 3 mois <input type="checkbox"/> de réussite de la première année de formation de chef d'entreprise, obtenue avant le 30/9/2000 <input type="checkbox"/> distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises <sup>x</sup> <p><b>2. Connaissances en gestion d'entreprises, obtenues par une expérience de</b></p> <input type="checkbox"/> 3 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre principal <input type="checkbox"/> 5 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre complémentaire <input type="checkbox"/> 5 ans comme employé dans une fonction dirigeante <input type="checkbox"/> 5 ans comme aidant indépendant	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>o</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise. Par exemple un certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7<sup>ème</sup> année, obtenu après le 30/9/2000, ou encore un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel avec 7<sup>ème</sup> année d'une autre section que les sections Commerce, Comptabilité ou Vente.

<sup>x</sup> Avant le 30/9/2000, les personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, mais un certificat d'étude ou un certificat de qualification de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année, pouvaient obtenir cette attestation.


Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**











**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 1 crédit pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/>  Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup> <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7 <sup>ème</sup> année, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup>	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/>  Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>0</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Autre certificat d'enseignement secondaire <b>supérieur</b> <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<p><b>Cochez une des options au point 1 ou au point 2</b></p> <p><b>1.  Connaissances en gestion d'entreprises, prouvées par une (des) attestation(s)</b></p> <input type="checkbox"/> certifiant que la personne a passé avec succès, avant le 31/12/2014, un test portant sur un cours en gestion d'entreprises agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> de connaissances en gestion d'entreprises, délivrée par un Jury de l'enseignement secondaire (jusqu'au 01/09/2013) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par le Jury central des Communautés ou du SPF Economie <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par l'IFAPME (Wallonie) ou Syntra (Flandres et Bruxelles) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, obtenue dans le cadre de l'Enseignement de Promotion sociale (EPFC) ou Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) <input type="checkbox"/> de réussite d'un cycle accéléré de min. 128 heures de cours en gestion d'entreprises, réparties sur min. 3 mois <input type="checkbox"/> de réussite de la première année de formation de chef d'entreprise, obtenue avant le 30/9/2000 <input type="checkbox"/> distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises <sup>x</sup> . <p><b>2. Connaissances en gestion d'entreprises, obtenues par une expérience de</b></p> <input type="checkbox"/> 3 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre principal <input type="checkbox"/> 5 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre complémentaire <input type="checkbox"/> 5 ans comme employé dans une fonction dirigeante <input type="checkbox"/> 5 ans comme aidant indépendant	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>o</sup> Par exemple un certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7<sup>ème</sup> année, obtenu après le 30/9/2000, ou encore un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel avec 7<sup>ème</sup> année d'une autre section que les sections Commerce, Comptabilité ou Vente.

<sup>x</sup> Avant le 30/9/2000, les personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, mais un certificat d'étude ou un certificat de qualification de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année, pouvaient obtenir cette attestation.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



## Check-list connaissances professionnelles en services bancaires et d'investissement – personnes en contact avec le public (« PCP »)

### PCP avec connaissances complètes – services bancaires et d'investissement

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans la colonne **Connaissances techniques en services bancaires et d'investissement**. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent pas être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### PCP avec connaissances partielles – services bancaires

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, **l'une des options** figurant dans la colonne **Diplôme** et **l'une des options** figurant sur la même ligne dans la colonne **Attestation**. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Attestation
<input type="checkbox"/> Diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### PCP avec connaissances partielles – services d'investissement

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans la colonne **Attestation**. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Attestation
<input type="checkbox"/> Diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire <b>supérieur</b> <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.



## Distribution d'assurances ou de réassurances

**Listes***Liste des personnes responsables – distribution d'assurances ou de réassurances*

Dressez une liste des personnes responsables au sein de votre entreprise et cochez le rôle assumé par celles-ci. Complétez ensuite, pour chacune de ces personnes, la check-list qui se rapporte à ce rôle.

Nom	Prénom	Personne physique (intermédiaire)	Responsable de la distribution	Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité de distribution d'assurances ou de réassurances <sup>5</sup>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>5</sup> Ne s'applique qu'aux personnes morales.



*Liste des branches d'assurances par type de produits*

**Non-vie**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Branche 1a. Accidents sauf accidents du travail-loi | <input type="checkbox"/> Branche 10. Assurance véhicules moteurs |
| <input type="checkbox"/> Branche 1.b. Accidents du travail-loi               | <input type="checkbox"/> Branche 11. RC véhicules aériens        |
| <input type="checkbox"/> Branche 2. Maladie                                  | <input type="checkbox"/> Branche 12. RC véhicules maritimes      |
| <input type="checkbox"/> Branche 3. Corps de véhicules terrestres            | <input type="checkbox"/> Branche 13. RC générale                 |
| <input type="checkbox"/> Branche 4. Corps de véhicules ferroviaires          | <input type="checkbox"/> Branche 14. Crédit                      |
| <input type="checkbox"/> Branche 5. Corps de véhicules aériens               | <input type="checkbox"/> Branche 15. Caution                     |
| <input type="checkbox"/> Branche 6. Corps de véhicules maritimes             | <input type="checkbox"/> Branche 16. Pertes pécuniaires diverses |
| <input type="checkbox"/> Branche 7. Marchandises transportées                | <input type="checkbox"/> Branche 17. Protection juridique        |
| <input type="checkbox"/> Branche 8. Incendies et éléments naturels           | <input type="checkbox"/> Branche 18. Assistance                  |
| <input type="checkbox"/> Branche 9. Autres dommages et biens                 |  |

**Vie avec/sans composante  
d'investissement**

- Branche 21. Assurance-vie, non liée aux fonds d'investissement à l'exception de l'assurance nuptialité et natalité
- Branche 22. Assurance nuptialité et natalité non liée aux fonds d'investissement
- Branche 23. Vie fonds d'investissement
- Branche 24. L'assurance pratiqué en Irlande et au Royaume-Uni dénommée "Permanent Health Insurance" (assurance maladie non résiliable à long terme).
- Branche 25. Les opérations tontinières
- Branche 26. Capitalisation
- Branche 27. Gestion de fonds collectifs pension
- Branche 28. Les opérations visées au livre IV, titre 4, chap.I du "Code français des assurances".
- Branche 29. Défini dans la loi sur l'assurance sociale et les opérations visées dans le cadre de la durée de vie de l'être humain, dans la mesure où elles sont conformes à la loi d'un État membre et sont pratiquées ou gérées par des entreprises d'assurance à leurs propres risques

Naam:	
Voor naam:	
Rijksregisternr:	



## Check-lists

### Check-list connaissances théoriques en distribution d'assurances ou de réassurances


Inscription comme INTERMÉDIAIRE-PERSONNE PHYSIQUE en tant que courtier, agent, sous-agent d'assurance ou de réassurance, en tant qu'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou souscripteur mandaté


#### Personnes responsables concernées:








1. Personne physique elle-même
2. Responsable de la distribution auprès d'un intermédiaire-personne physique

#### Connaissances théoriques :

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, **l'une des options** figurant dans la colonne **Diplôme** et **l'une des options** figurant sur la même ligne dans les autres colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir. Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d' « **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Connaissances techniques en assurances
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Diplôme de bachelier comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de bachelier	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) sur :
<input type="checkbox"/>  Certificat de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup> donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent	
<input type="checkbox"/>  Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>x</sup>	

Naam:	
Voornaam:	
Rijksregisternr:	



- La législation\*
- Les règles de conduite
- La législation anti-blanchiment°
- La connaissance théorique par module pour le(s) type(s) de produits pour lesquels l'intermédiaire est inscrit\*

° Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

X Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.

° Uniquement pour les personnes qui sont actives dans au moins une branche 'Vie'.

\* Ces exigences de connaissances professionnelles sont applicables à toute personne qui, depuis le 28 décembre 2018, a été inscrite ou désignée à une fonction réglementée pour l'exercice de l'activité de distribution d'assurances. Les personnes qui étaient précédemment inscrites **comme intermédiaire d'assurance** ou désigné comme responsable de la distribution auprès d'un intermédiaire d'assurance avant le 28 décembre 2018 et ne sont plus inscrits au registre depuis moins de 5 ans ne doivent pas produire d'attestation pour ce volet ; cette exemption est limitée aux types de produits pour lesquels la personne était inscrite ou désignée. Pour plus de détails concernant les examens reconnus, voir Communication du 18 juillet 2019.

Naam:	
Voornaam:	
Rijksregisternr:	



**Expérience pratique :**

Diplôme	Courtier ou Souscripteur mandaté	Agent	Sous-agent	Intermédiaire d'assurance à titre accessoire
<input type="checkbox"/> Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	24 mois	12 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> <b>Certificat de l'enseignement secondaire supérieur<sup>o</sup> donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent</b>	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>x</sup>	12 mois	6 mois	6 mois	/

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

<sup>x</sup> Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.



Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Inscription comme PERSONNE MORALE en tant que courtier, agent, sous-agent d'assurance ou de réassurance, en tant qu'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou souscripteur mandaté**

**Personnes responsables concernées:**

- 1. Responsable de la distribution**
- 2. Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité de distribution d'assurances**

**Connaissances théoriques :**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, **l'une des options** figurant dans la colonne **Diplôme** et **l'une des options** figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d' « **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.



: Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Connaissances techniques en assurances
<input type="checkbox"/> Diplôme de master comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup> donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent <input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>x</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La législation<sup>*</sup></li> <li>• Les règles de conduite</li> <li>• La législation anti-blanchiment<sup>o</sup></li> <li>• La connaissance théorique par module pour le(s) type(s) de produits pour lesquels l'intermédiaire est inscrit<sup>*</sup></li> </ul>

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

<sup>x</sup> Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.

<sup>o</sup> Uniquement pour les personnes qui sont actives dans au moins une branche 'Vie'.

<sup>\*</sup> Ces exigences de connaissances professionnelles sont applicables à toute personne qui, depuis le 28 décembre 2018, a été inscrite ou désignée à une fonction réglementée pour l'exercice de l'activité de distribution d'assurances. Les personnes qui étaient précédemment inscrites **comme intermédiaire d'assurance** ou désigné comme responsable de la distribution auprès d'un intermédiaire d'assurance avant le 28 décembre 2018 et ne sont plus inscrits au registre depuis moins de 5 ans ne doivent pas produire d'attestation pour ce volet ; cette exemption est limitée aux types de produits pour lesquels la personne était inscrite ou désignée. Pour plus de détails concernant les examens reconnus, voir Communication du 18 juillet 2019.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



**Expérience pratique :**

Diplôme	Courtier ou Souscripteur mandaté	Agent	Sous-agent	Intermédiaire d'assurance à titre accessoire
<input type="checkbox"/> Diplôme de master comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	24 mois	12 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Certificat de l'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup> donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>x</sup>	12 mois	6 mois	6 mois	/

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

<sup>x</sup> Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



### Check-list connaissances professionnelles en distribution d'assurances – PCP

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans la colonne **Connaissances techniques en assurances**. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Les **diplômes** équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

**Attention : L'exigence d'expérience ne vaut pas pour les PCP des intermédiaires d'assurance à titre accessoire.**

Diplôme	Connaissances techniques en assurances	Expérience
<input type="checkbox"/> Diplôme de master comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances <input type="checkbox"/> Autre diplôme de master <input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	6 mois
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur <sup>o</sup> <input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation(s) de base approuvée(s) portant sur tous les volets cités ci-dessous :La législation*</li> <li>• Les règles de conduite</li> <li>• La législation anti-blanchiment<sup>o</sup></li> <li>• La connaissance théorique par module pour le(s) type(s) de produits pour lesquels l'intermédiaire est inscrit*</li> </ul> <p>! Il est à souligner que les connaissances de base ne donnent accès qu'à la fonction de « personne en contact avec le public ». Les personnes détenant les connaissances de base ne peuvent donc exercer la (les) fonction(s) de responsable de la distribution ou de dirigeant effectif de facto responsable de l'activité de distribution d'assurances ou de réassurances.</p>	6 mois

<sup>o</sup> Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7<sup>ème</sup> année.

<sup>x</sup> Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.

<sup>o</sup> Uniquement pour les personnes qui sont actives dans au moins une branche 'Vie'.

\* Ces exigences de connaissances professionnelles sont applicables à toute personne qui, depuis le 28 décembre 2018, a été inscrite ou désignée à une fonction réglementée pour l'exercice de l'activité de distribution d'assurances. Les personnes qui étaient précédemment inscrites **comme intermédiaires d'assurances** ou désigné comme responsable de la distribution auprès d'un intermédiaires d'assurances avant le 28 décembre 2018 et ne sont moins de 5 ans ne doivent pas produire d'attestation pour ce volet ; cette exemption est limitée aux types de produits pour lesquels la personne était inscrite ou désignée. Pour plus de détails concernant les examens reconnus, voir Communication du 18 juillet 2019.